

**Projet de renforcement du réseau de transport d'énergie électrique
du Nivernais – Projet d'extension du poste électrique à 63 000 volts
sur la commune de Corbigny (58)**

Absence d'observations de l'autorité environnementale

L'autorité environnementale, saisie le 2 août 2013 pour avis sur le projet d'extension du poste de Corbigny (58), ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire de deux mois mentionné à l'article R.122-7 II du code de l'environnement.